

N° 111/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY

SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Modification d'un tarif produit Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la décision n° 118/2022 du 09 mai 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tarif d'un produit à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la modification du prix de vente de l'article suivant :

- Tee-shirt Enfant au prix de **15 Euros** au lieu de 12 Euros

et ce, à compter du 29 avril 2024

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telercours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 18 avril 2024

Le Maire, certifie sous sa
responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 30 AVR 2024

Publié ou notifié le 30 AVR 2024

Mis en ligne sur le site internet le - 2 MAI 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.